



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Vers un contrat de rivière pour l'Huveaune »

Le mardi 18 septembre, les maires des communes du bassin versant de l'Huveaune se rencontrent pour mettre en œuvre un contrat de rivière

Au centre des Congrès – Agora du Pays d'Aubagne de 16h30 à 21h00

1ère rencontre institutionnelle réunissant 56 acteurs dont 27 élus représentant **15 communes**, 3 intercommunalités et EPCI, des représentants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général des Bouches du Rhône et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'ordre du jour

- Ouverture par Jean-Claude ALEXIS, Président du Syndicat Intercommunal de l'Huveaune (SIH) qui retrace l'histoire de l'eau sur ce territoire, rappelle les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le devoir des élus en matière de gestion du bien commun.
- Une présentation du territoire depuis la source de l'Huveaune à Nans les Pins à son embouchure marseillaise et une mise en avant des problématiques rencontrées :
 - 1 – qualité de l'eau,
 - 2 – qualité des milieux aquatiques tant dans les caractéristiques de son lit que dans sa biodiversité
 - 3 – étiage
 - 4 – risque d'inondation
 - 5 – continuité écologique
 - 6 – usages
- Une description de ce qu'est un contrat de rivière : démarche contractuelle volontaire basée sur la définition et la mise en œuvre concertée d'un plan d'actions - Chaque contrat est signé pour 5 ans
- Des illustrations des fonctionnements d'autres bassins versants avec la participation de :
 - Daniel Conte, 1^{er} Vice-président du Conseil général des Bouches du Rhône, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
 - Laurent Rhodet, Directeur du Syndicat Mixte du bassin des Sorgues
- La présentation des résultats de l'enquête menée auprès de 25 maires ou leurs représentants :
 - Des rencontres qui ont permis de porter à connaissance ce projet de contrat de rivière : 60 % ne connaissaient pas ce projet avant la rencontre individuelle.
 - Un sentiment d'appartenance pas toujours ressenti et surtout fonction de la présence effective de cours d'eau sur le territoire : 52 % se sentent appartenir au bassin versant de l'Huveaune.
 - Des projets en cours pour 48 % des communes sur la gestion des inondations, 32 % sur la qualité de l'eau (assainissement des eaux usées, réseaux, gestion des eaux pluviales) et 43 % sur la valorisation des cours d'eau (aménagement, espace de loisirs...)
- La suite des travaux :
 - 1 – Création d'un comité de pilotage,
 - 2 – Lancement de l'étude pré diagnostic
 - 3 – L'organisation de 3 rencontres thématiques ouvertes aux usagers
 - 4 – Organisation d'une réunion collective de synthèse

Les principales questions abordées par les participants concernant :

- Le financement : quels coûts et aides apportées par les différents partenaires financiers ?
- La gouvernance : qui pilote le contrat ? Composition du comité de rivière et statut du SIH
- Le calendrier : quelles sont les prochaines échéances ? Quel temps nécessaire à la mise en œuvre du contrat de rivière ?
- Le contrat de baie : quelle convergence avec ce contrat similaire mis en œuvre pour la baie de Marseille ?
- Engagement des communes : Comment peuvent-elles participer dès maintenant ? Proposition de délibération en conseil municipal et participation au comité de pilotage.